



## AVIS DE PUBLICITE

PREALABLE A UNE OCCUPATION PRECAIRE POUR L'EXPLOITATION D'UN KIOSQUE DE PETITE RESTAURATION SUR LE SITE DU PARC SIMONE VEIL PARTIE HAUTE D'UNE SUPERFICIE DE 18m<sup>2</sup> et D'UNE TERRASSE DE 35 M<sup>2</sup>

LIEU : PARC SIMONE VEIL PARTIE HAUTE

**PERIODE du 15 juin 2023 au 31 Décembre 2028**

---

*Vu l'article L2212-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.*

La Ville de SETE souhaite délivrer une autorisation d'occupation précaire pour l'exploitation d'un kiosque de petite restauration sur le SITE DU PARC SIMONE VEIL PARTIE HAUTE, afin d'y exploiter exclusivement :

- Une activité de restauration rapide de type, snack (bagels, wraps...), saladerie
- La buvette/salon de thé

A compter du 15 juin 2023 jusqu'au 31 décembre 2028.

Les personnes intéressées devront fournir les pièces administratives, en cours de validité :

- Pièce d'identité ;
- Kbis, Assurance professionnelle ;
- Toutes les attestations correspondantes ;
- Expérience dans le domaine de l'activité de restauration rapide

Le bénéficiaire de l'autorisation d'occupation précaire versera à la Ville une redevance annuelle globale comprenant :

- Une redevance annuelle fixe d'un montant correspondant à son offre, sans pouvoir être inférieure à 3 000 €

**ET**

- Une redevance annuelle variable d'un montant correspondant à son offre, assise sur un pourcentage sur le chiffre d'affaires hors taxes **sur présentation d'un compte de résultats de l'année en cours établi par un comptable agréé**, sans pouvoir être inférieure à trois (3) %

S'ajoutent les droits forfaitaires pour l'établissement de toute autorisation : 13.60 €.



Le dossier de consultation est composé des pièces suivantes :

- Règlement de la consultation
- Projet de convention d'occupation précaire du domaine public communal
- Charte des terrasses
- Règlement intérieur des parcs et jardins de la Ville de Sète

**Le dossier de consultation applicable au présent appel à candidature est à récupérer sur simple demande au service Commerce, Halles et Marchés aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.**

Date de publication : 10 mai 2023

Date limite de candidature : **Au plus tard, le 09 juin 17h00 dernier délai**, à l'adresse suivante :

**Monsieur le Maire  
Service Commerce, Halles et Marchés  
HOTEL DE VILLE  
B.P. 373  
34206 SETE CEDEX  
Ou par mail à : [commerce-artisanat@ville-sete.fr](mailto:commerce-artisanat@ville-sete.fr)**

Support de publication : Site internet de la ville, Affichage en Mairie, Mairies annexes

Le Service Commerce, Halles et Marchés (Tél : 04.99.04.74.09) se tient à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Sète, le 10 mai 2023